



FR

AL-ALAC-ST-0315-03-00-EN

TEXTE ORIGINAL : anglais

DATE : 17 mars 2015

STATUT : Version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC concernant les recommandations du rapport initial sur la mise en œuvre et la politique

Introduction

Holly Raiche, membre d'ALAC appartenant à l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et membre de l'équipe de direction d'ALAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 2 mars 2015 cette déclaration a été publiée sur l'[espace de travail des recommandations du rapport initial sur la mise en œuvre et la politique](#).

Le 3 mars 2015, Alan Greenberg, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de [la liste de diffusion d'annonces de l'ALAC](#).

Le 14 mars 2015, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification de la déclaration proposée.

Le 17 mars 2015, le personnel a confirmé que le résultat du vote en ligne a été l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Les résultats sont disponibles sur : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=4609dXriKhpJ5b7dWdujSbXM>.

Déclaration de l'ALAC concernant les recommandations du rapport initial sur la mise en œuvre et la politique

Section du rapport	Commentaire de l'ALAC
Commentaires d'ordre général	L'ALAC souscrit généralement aux principes proposés, notamment en ce qu'ils doivent se baser sur le modèle multipartite de l'ICANN et que les processus d'élaboration de politiques doivent fonctionner de manière ascendante. Nous reconnaissons tout particulièrement que la mise en œuvre est une partie intégrante et permanente du processus politique qui devrait permettre un dialogue continu et la collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs.
Définitions de travail (Section 3)	Sans commentaires
Principes de politique et de mise en œuvre (Section 4)	Notre préoccupation principale concerne les principes qui s'appliquent à la politique et à la mise en œuvre, notamment lorsque de nouvelles questions ou des questions supplémentaires de politique sont introduites dans le processus de mise en œuvre. Ces questions devraient à juste titre être renvoyées à l'organisation membre. Mais étant donné que ces nouvelles questions peuvent bien comprendre les questions de politique qui impliquent des questions d'intérêt public, la résolution des nouveaux problèmes doit impliquer toutes les parties prenantes concernées, y compris celles qui peuvent représenter les aspects d'intérêt public de la question. Toutefois, l'ALAC a des préoccupations quant à la capacité de la GNSO de répondre efficacement à ces préoccupations où les résultats souhaités par les parties contractantes sont en contradiction directe avec ceux qui soutiennent l'intérêt public et les utilisateurs d'Internet.
Nouveaux processus supplémentaires de la GNSO proposés (Section 5)	En général, l'ALAC soutient la mise en place de nouveaux processus capables de s'occuper de certaines questions de manière plus appropriée. Toutefois, dans les processus de mise en œuvre plus complexes, le renvoi de questions à la GNSO peut entraîner la création d'une très longue période de mise en œuvre. En conséquence, nous proposons des tests de robustesse permettant de mieux comprendre l'effet des changements, et que les changements soient révisés dans une période relativement courte pour s'assurer que l'objectif de mieux répondre aux questions et de manière potentiellement plus rapide a été atteint.